



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 21 mars 2024 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateur :	MM. Dominique Chatelanat et David Philippe
Citoyennes et citoyens présents :	23 (majorité à 12). La secrétaire, n'ayant pas le droit de vote communal, n'est pas comptée dans le total.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mmes Carole Jaccoud, Valérie Wüthrich, Laure Lensi et Nicole Parisod, MM. Eric Dénervaud et Henri Pulfer

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023**
- 2. Demande de crédit d'engagement – réfection de la route du Menhir et finalisation de la Route du Moulin**
 - 2.1. Présentation de l'investissement
 - 2.2. Rapport de la commission financière, débat et vote
- 3. Divers**

Au nom du Conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée extraordinaire a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 10 du 8 mars 2024, par un avis tous ménages et par affichage au pilier public. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte à **20h09** et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après l'approbation du procès-verbal.

M. le Président donne lecture du tractanda et demande si un membre de l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque sur le tractanda ou le mode de convocation. Ceci n'est pas le cas, l'assemblée peut valablement délibérer. **M. le Président** nomme encore les personnes excusées.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale 13 décembre 2023 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande envoyé par courrier ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13.12.2023 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Votants	23	Abstention	0	Majorité	12	Oui	23	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Demande de crédit d'engagement – réfection de la Route du Menhir et finalisation de la Route du Moulin

2.1. Présentation de l'investissement

M. le Président rappelle qu'à la suite de l'assemblée de décembre, la proposition de réfections sommaires des routes, avec un revêtement bitumineux à froid, pour les entretenir pour environ 10ans, n'a pas été retenue par la Commission financière. Ce soir, deux variantes seront présentées mais un seul projet est retenu par le Conseil Communal et fera l'objet du vote.

Un citoyen rejoint la séance à 20h12, il y a 24 citoyens présents et la majorité passe à 13.

M. Le Président cède la parole à **M. Benedikt Wüthrich**, Conseiller communal en charge du dicastère des routes, pour la présentation de l'investissement et le remercie d'ores et déjà pour avoir réussi à monter un projet en 3 mois et talonner l'entreprise GeoSud afin d'obtenir toutes les informations en si peu de temps.

M. B. Wüthrich montre des photos des routes, prises dans le courant du mois de novembre. Actuellement, l'état est relativement catastrophique et si nous ne faisons rien, combien d'hiver tiendront-elles encore. Les deux routes proposées à la réfection sont très endommagées. Les dernières réfections remontent certainement à 1982. **M. Wüthrich** ajoute que des tests de pollutions ont été menés et les routes ne sont pas polluées, cela est une bonne nouvelle car la matière pourra être réutilisée pour faire le coffre de la nouvelle route. Les photos parlent d'elles-mêmes.

M. Wüthrich explique que les canalisations doivent également être refaites à neuf avec un nouveau dimensionnement.

M. Wüthrich a appelé toutes les semaines le bureau d'ingénieur pour s'assurer d'avoir un projet à présenter. Une étude a été faite pour une réfection complète avec une modération de trafic. Pour se faire, La Route du Menhir a été divisée en 4 secteurs.

La route du Menhir étant répertoriée comme une route de transit au niveau du Canton, une mise à l'enquête sera obligatoire si elle est réfectionnée dans sa globalité et l'élargissement de la voie sera inévitable, afin de permettre le croisement des véhicules. Toutefois, nous pouvons obtenir une dérogation pour avoir des portions de croisement et des rétrécissements, cela compte comme modération de trafic. **M. Wüthrich** ajoute que cela sera semblable à ce qui a été fait sur la route du Moulin, toutefois, il faut être conscient que certains passeront toujours dans le champ au lieu d'attendre sur la place d'évitement.

M. Wüthrich explique qu'en arrivant depuis Essertes, la route restera à 80km/h, car ce n'est pas construit de manière contiguë des deux côtés de la route. Le 50km/h restera au même endroit et une porte d'entrée avec un totem serait installée pour signifier d'une arrivée dans une zone résidentielle. Sur le point le plus haut avec la meilleure visibilité, une zone de croisement sera créée. Afin d'avoir le moins d'emprises possibles sur les privés et/ou agriculteurs, le Conseil souhaite profiter des chemins de remaniements pour créer les élargissements de la route. Sur la seconde portion, il y aura aussi une porte d'entrée indiquant l'entrée en zone résidentielle dans le 50km/h.

La troisième portion, l'emprise de la route a été revue, l'ingénieur a bien repris l'axe de la route pour tout remettre droit et faire la route à 3m50/4m qui est le minimum toléré par le Canton. Une route à 3m10 n'est plus possible. **M. Wüthrich** précise que pour refaire la route telle qu'elle est aujourd'hui, une mise à l'enquête ne serait pas nécessaire.

Au niveau de la dernière portion, qui rejoint la route cantonale, un portail d'entrée serait installé ainsi qu'un deuxième sur le haut de la route de l'Orphelinat. Les totems peuvent être fait de plusieurs manières, soit un pot de fleurs, des panneaux, ou autres, cela n'est pas encore défini.

Le Conseil s'est ensuite penché sur les canalisations. **M. Wüthrich** explique que l'idée est de refaire le collecteur en totalité pour remettre à jour le dimensionnement des conduites.

Aujourd'hui, dans le troisième secteur, lors de forte pluie, l'eau passe à travers un champ en amont de la parcelle 3644 et se déverse en passant par ladite parcelle. Des mesures ont été prises pour éviter de nouvelles inondations. Le Conseil a décidé de changer le tracé de la conduite et de le faire suivre la route du Verger pour rejoindre le nouveau collecteur qui vient d'être refait et absorbe déjà la route.

Tout cela a un impact (portail d'entrée, places d'évitement, ...), pour les emprises. **M. Wüthrich** a additionné les emprises nécessaires pour l'option de réfections totales de la route, soit 261m² à négocier avec des privés pour des terrains agricoles ou devant des habitations. Le Conseil communal imagine que cette option prendra trop de temps et ne pourra pas se faire avant la fusion. La réfection proposée ce soir est donc plus simple mais qui sera propre et fonctionnelle.

Concernant la route du Moulin, le tapis serait refait avec le collecteur également. Tout cela permet de grappiller du temps sur les procédures. Aux vues des montants à engager pour les travaux, **M. Wüthrich** précise que nous devons passer par le marché public, et cela prend déjà environs 1,5 mois. Un projet avec une route à 4m de large coûterait CHF 500'000.— de plus que le projet retenu par le Conseil. Ce dernier préfère proposer une réfection en laissant la route à la largeur actuelle et s'assurer de lancer les travaux si tout va bien, à l'automne.

M. Wüthrich ajoute qu'il y a une faiblesse au niveau de la défense incendie au niveau de la Route du Moulin. Le Conseil souhaite profiter des travaux de la route pour ajouter un tuyau dans la fouille et créer une nouvelle borne hydrante afin de couvrir le bas du village.

M. Wüthrich ajoute que la proposition de ce soir consiste à faire une réfection simple sans emprise pour les routes, et en ajoutant une borne hydrante sur la Route du Moulin.

Au niveau du financement, cela se ferait par un emprunt. La réfection de la route du Menhir, est estimée à CHF 1'650'000.--. Dans ce coût 20% de divers et imprévus est calculé. Pour la Route du Moulin, l'estimation est à CHF 475'000.— avec les divers et imprévus. Pour l'installation de la borne hydrante, il faut compter CHF 77'000.— pour lesquels nous devrions toucher une subvention de l'ECAB de CHF 2'000.—.

Le coût de la demande de crédit de ce soir se monte à CHF 2'200'000.—, ceci financé par un emprunt. Le dernier emprunt qui a été signé par la Commune a un taux d'intérêts de 1.6%, nous espérons pouvoir trouver un emprunt à ce même taux voire mieux.

M. Le Président remercie **M. Wüthrich** pour la présentation. Il rappelle que la demande de refaire la route comme il se doit est arrivée lors de la dernière assemblée via la Commission financière, pour lancer un projet rapidement. Il faut être conscient que dans 9 mois, la Commune en tant que telle sera intégrée à ses voisins, et que les assemblées communales n'existeront plus, il y aura le Conseil général. Il sera peut-être plus complexe de faire voter un investissement. Le Conseil communal a saisi l'opportunité donnée par la Commission financière pour permettre d'avoir des infrastructures communales en ordre au moment de la fusion et cela sera acquis pour et par les citoyens d'Auboranges.

M. Le Président ajoute que le projet avec les emprises a immédiatement rendu à l'évidence que les négociations avec les divers privés seraient compliquées et prendrait un temps considérable et retarderait le projet. Bien entendu, chacun aimerait de la modération de trafic, mais comme partout, personne ne souhaite que cela se fasse devant sa maison.

M. M. Philippe demande si la réfection simple proposée ce soir correspond à la réfection refusée lors de la dernière assemblée. **M. Wüthrich** explique que la proposition d'avant était une réfection avec la pose d'un tapis à froid pour env. CHF 110'000.--. Cela aurait permis de prolonger la route de quelques années, mais en aucun cas l'assainir. Il précise que la route n'a pas de coffre et n'est pas fondée. Dans le projet présenté ce soir, le coffre sera refait et les canalisations également. L'ouvrage devrait tenir 40ans env.. **M. Le Président** explique que c'est une rénovation totale de la route mais dans son gabarit actuel qui est présenté.

M. A. Griesser demande quelle sera la largeur de la route future. **M. Le Président** répond que la route restera aux dimensions actuelles, soit 3.10m. S'il est possible de mordre sur les terrains communaux par endroit, la route serait élargie par endroit à 3.5m, mais sans emprise de terrain auprès de privés. **M. Le Président** ajoute qu'il faut aussi être cohérents car les convois agricoles sont aussi plus larges et cela ne sert à rien de faire une route trop étroite et que les convois abîment les bords de la route et accélère sa dégradation. **M. A. Griesser** estime que ce n'est pas aux riverains de laisser du terrain pour élargir la route à cause des machines qui deviennent toujours plus grosses. **M. Le Président** assure que le gabarit de la route sera préservé et qu'elle sera élargie seulement où cela peut se faire sur du terrain communal.

M. Cl. Cardinaux demande, pour la canalisation au niveau de la propriété Charmoy, si elle passera par la route, puisqu'elle sera refaite à neuf.

M. Wüthrich explique qu'aujourd'hui la canalisation passe entre les deux maisons. La canalisation projetée passera par la route et serait alors prolongée jusqu'au collecteur existant.

M. Cl. Cardinaux a souci car toute l'eau arrivera à cet endroit, car aujourd'hui il a de grandes quantités d'eau lors de forts orages. **M. Wüthrich** ajoute que le dimensionnement sera augmenté lors des travaux. **M. Cl. Cardinaux** estime que toute l'eau arrivera ensuite chez lui car les gargouilles refoulent lors de fortes ondées. Il demande au Conseil d'être vigilant à ce point. **M. le Président** rappelle que la Commune a le devoir de récupérer les eaux de la Commune sur le terrain de la Commune. Il rappelle que la maison « Charmoy » a déjà vécu plusieurs inondations et des améliorations doivent être apportées en plus de ce qui a déjà été fait.

M. Cl. Cardinaux demande s'il est possible de réfectionner la route jusque chez lui car le goudron est aussi en mauvais état. Il souhaite que le Conseil vienne voir et considère de refaire ces 30-40m de plus. **M. Wüthrich** explique que la portion de route prévue à la réfection sera

réalisée sur tout le secteur où le collecteur sera refait. En revanche, le Conseil ne peut pas faire des cas par cas et il est nécessaire de se mettre des limites. **M. le Président** rappelle que les prix articulés ce soir sont des prix définis par le mandat d'ingénieurs, mais nous ne connaissons pas encore la tendance du marché puisque les soumissions ne sont pas établies. Le crédit demandé ce soir constituera une enveloppe pour les travaux prévus, à voir s'il est possible de faire plus, selon les prix du marché. **M. Wüthrich** ajoute qu'à chaque fois que des travaux sont entrepris des améliorations sont opérées, dans la limite des budgets, car nous profitons que les entreprises et machines soient sur place. Il n'y a pas de raisons à ce que nous ne le fassions pas cette fois-ci, mais cela dépendra des coûts.

M. Cl. Cardinaux demande s'il ne serait pas possible de poser un miroir à la croisée Rte du Verger / Rte du Menhir car il est difficile de voir les véhicules provenant de la Rte d'Ecublens (Nord). Le Conseil prend la remarque. **M. Wüthrich** explique qu'à chaque fois qu'il y a un miroir cela signifie qu'il y a un problème, selon les propos du Canton. Pour eux, la pose d'un miroir est synonyme de danger. Ils ont déjà demandé d'en supprimer. Le Conseil prend note de la remarque.

M. D. Philippe demande si l'emprunt voté sera repris par la nouvelle commune en 2025 ou seulement par les citoyens d'Auboranges. **M. le Président** explique que l'ensemble de la dette sera repris par la nouvelle Commune et l'ensemble des citoyens. Lors des discussions de préparation de la fusion entre les exécutifs, il a été décidé que les 4 communes annoncent leurs investissements et leurs estimations. Dès lors, le Conseil communal avait déjà annoncé le projet de la route à hauteur de CHF 2'000'000.—. Il faut savoir que l'ensemble des communes ont des projets d'investissements pour 2024. Cela n'est donc pas une surprise.

M. A. Griesser demande si le ralentissement de la circulation a été prévu dans la réfection de la Route du Menhir. **M. le Président** explique la modération en tant que telle avec chicanes horizontales et autres signifient des emprises de terrains et ses dernières sont un frein pour la réalisation. C'est pour cette raison que le Conseil a opté pour des totems qui seraient installés pour signaler aux usagers de ralentir. **M. Wüthrich** ajoute que les dos d'âne ne sont plus du tout priorités voire tolérés par le Canton. L'ingénieur a alors proposé la meilleure solution réaliste et réalisable. Cela pourra être affiné par la suite.

M. O. Clerc demande si la zone 50km/h de la route du Menhir va rester. Car c'est être un assassin d'arriver à 50km/h dans cette portion étroite et dense. Il ne comprend pas que ça ne soit pas possible de mettre à 30km/h.. **M. D. Chatelanat** ajoute que souvent ils promènent ses chiens le soir et il doit éblouir les usagers avec sa lampe de poche pour les faire ralentir. **M. le Président** explique que le Conseil est conscient de la problématique, malheureusement, il y aura toujours des moutons noirs et des personnes non-civilisées.

M. D. Philippe demande s'il est possible de mettre des panneaux indiquant qu'il y a des enfants, 30km/h, même non officiel, pour sensibiliser les usagers. **M. le Président** explique qu'il y a déjà eu, il y a quelques années, des séances avec la police qui s'est déplacée pour venir voir. Les réponses sont toujours les mêmes. **M. D. Philippe** demande aussi s'il y a quelque chose de prévu au niveau de l'éclairage, car celui est faible et n'aide pas à la sécurité piétonne. **M. le Président** répond que cela n'a pas été envisagé.

M. Ch. Gast demande si les propriétaires peuvent avoir le contact de l'entreprise qui effectuera les travaux afin de pouvoir profiter des machines et de l'entreprise, s'ils veulent refaire leur place privée. **M. Wüthrich** répond que bien entendu cela sera possible. A voir si l'entreprise écrira aux riverains.

M. D. Philippe demande quelle est la durée des travaux. Il faut compter env. 12mois avec la coupure hivernale. Les tronçons seront refaits les uns après les autres. **M. Wüthrich** ajoute que des places de parc seront proposées en dehors de la zone de travaux pour les particuliers. Le tapis sera posé en une seule fois et ce jour-là il est clairement impossible d'emprunter le tronçon. Pour le bus scolaire, cela sera étudié pour assurer la continuité comme pour les services d'urgences.

M. O. Clerc demande s'il est possible d'interdire la route aux camions, car il y a quand même des camions qui circulent. **M. le Président** rappelle que non, la route est qualifiée de transit au niveau du canton. Toutefois le Conseil se renseignera pour voir si le tonnage peut être limité.

M. Ch. Gast trouve assez incohérent que la route soit qualifiée de transit, mais non déneigée l'hiver. **M. Wüthrich** répond que pour la première fois cette année, la route a été déneigée par

Essertes. **M. Wüthrich** a eu un contact avec la Commune d'Oron et ils ont ajouté cette route dans leurs tournées. Il ajoute que cette route est également un peu une échappatoire lorsqu'il y a un accident, ou un blocage sur la route principale, pour permettre l'accès des secours par exemple. Cela ne nous arrange pas, mais c'est la réalité de la situation.

M. O. Clerc demande si le changement de catégorie de la route pourrait se faire car cette catégorisation de transit semble être vraiment la problématique. **M. le Président** explique que le plan d'aménagement local (PAL) régit tout cela et c'est peut-être au moment de la révision du PAL que cela pourrait être demandé, au même titre que nous pouvons changer des zones.

Mme E. Griesser demande si cela pourrait être discutable de ne pas réfectionner la route et de ne pas en faire un boulevard. **M. le Président** répond que le Conseil a le devoir d'entretenir les infrastructures en place et il n'est aucunement envisagé de faire de la Route du Menhir un boulevard. **Mme E. Griesser** ne comprend pas cette idée d'améliorer l'infrastructure car ce sont les riverains qui sont impactés, et qu'il faut dépenser l'argent tout comme le font nos voisins avant la fusion. Tout cela en impactant les contribuables pour améliorer les conditions des chauffards. **M. le Président** répond que le Conseil doit veiller à l'entretien des infrastructures, qu'il doit faire en sorte que l'absorption des eaux de pluie soient efficaces lors d'orages, Bien entendu nous pouvons faire le choix de ne rien faire, mais au bout d'un moment cela deviendra une nécessité urgente et les frais seront encore plus conséquents. **Mme E. Griesser** comprend qu'il y a nécessité de refaire la partie où des inondations ont lieu, cela est clairement nécessaire. Toutefois elle ne comprend pas pourquoi offrir un boulevard en haut au détriment des contribuables de la commune et favoriser la population venant d'Ecublens qui passent là, car les gens rouleront encore plus vite.

M. le Président rappelle qu'il y aura toujours des gens qui exagère que ça soit avec la vitesse, de l'alcool, etc.. La proposition de M. Ch. Gast lors de la dernière assemblée qui était de faire circuler des véhicules à des vitesses données pour se rendre compte du ressenti par le piétons/riverains, devrait être testée. Le débat est sans fin car chacun ressent et réagit différemment. **M. D. Chatelenat** ajoute qu'il n'y a pas que la vitesse mais la quantité de véhicules qui est également problématique.

Il n'y a plus de question dans l'assemblée.

2.2. Rapport de la commission financière, débat et vote

M. le Président passe la parole à **M. Jérôme Jaccoud**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport (annexe I).

« la Commission financière, légalement nommée à examiner la demande de crédit d'engagement pour la Route du Menhir et la finalisation de la Route du Moulin. Cette demande répond à la demande faite par la Commission financière lors de l'assemblée ordinaire de décembre dernier. Il est important de noter que pour l'heure, les chiffres à dispositions sont estimatifs. Des appels d'offres devront être faits avant les travaux et ce processus pourrait permettre une optimisation des coûts.

Pour terminer, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de crédit d'engagement pour le montant de CHF 2'200'000.— »

M. le Président remercie **M. J. Jaccoud** pour la lecture du rapport et donne la parole à l'assemblée.

Mme E. Griesser demande encore si le crédit d'Auboranges sera transmis dans le pot commun de la nouvelle commune. **M. le Président** confirme cela. **Mme E. Griesser** a souci de voir que les autres font pareils et que les citoyens n'auront pas les moyens de payer cela. Les crousilles seront vides.

M. J. Jaccoud ajoute que les investissements font partis d'une planification financière en toute connaissance de cause par l'ensemble des communes. Ces montants ont été prévus dans le calcul des taux d'impôt de la nouvelle commune de Rue. **M. le Président** rappelle que l'ensemble des investissements de CHF 15mios pour la nouvelle commune a défini le taux d'impôts futur à 77%, cela ne devrait pas changer dans les 3-4 prochaines années.

M. J. Modoux demande si des places d'évitements sont prévus sur la route. **M. Wüthrich** répond que non. Seuls quelques élargissements seront faits mais sur du terrain communal. Nous profiterons des chemins de remaniement qui permettent de se croiser.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée, la demande de crédit d'engagement pour la Réfection de la Route du Menhir et la finalisation de la Route du Moulin, de CHF 2'200'000.—.

Votants	24	Abstention	1	Majorité	13	Oui	20	Non	3
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

La demande de crédit d'engagement de CHF 2'200'000.— est **acceptée à la majorité des voix.**

M. le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. Divers

M. Le Président cède la parole à **M. Wüthrich**.

M. Wüthrich explique que dernièrement, les éclairages LED ont été installés dans la commune. Nous sommes désormais en autogestion et pouvons gérer l'intensité des éclairages de la Commune. Le Conseil applique la loi relative à la diminution de la pollution lumineuse. Entre 23h et 5h du matin l'éclairage est à 20%. Il précise que c'est le faisceau lumineux au sol qui diminue et non l'intensité réelle de la lumière. Nous avons des obligations quant aux passages piétons ou nous devons assurer 5 LUX, donc l'éclairage reste tout le temps à 80% à ces endroits-là. Toutefois, des mesures seront faites. La détection crépusculaire pourrait être mise en place. Il y a encore quelques réglages fins à établir. Le LED nous permet d'économiser sur les factures d'énergie et nous avons déjà pu constater une diminution de frais.

En haut du village, il y a actuellement 5 points lumineux. **M. Wüthrich** explique que ce n'est peut-être pas suffisant, mais nous sommes aussi en période où l'on nous préconise d'économiser l'énergie et le Conseil priorise les points obligatoires (carrefours, passages piétons).

M. J. Modoux demande quand est prévu la fin des travaux de la RC 1510. **M. le Président** répond que l'entreprise Camandona a été contactée et annonce prévoir la finalisation vers le mois de mai, pour que l'encollage prenne correctement.

M. F. Schafeitel explique qu'à la place de jeux, il y a des vis qui ressortent, des bancs qui tombent, etc.. Il faudrait peut-être faire de l'entretien. **M. Wüthrich** explique qu'il se renseignera si la place telle qu'elle est aujourd'hui est encore aux normes. Le Conseil prend note et fera le nécessaire.

M. F. Schafeitel demande s'il est possible de mettre un déflecteur sur le candélabre qui est vers le tourne-char. **M. Wüthrich** se rendra sur place.

M. J.-M. Jaquier explique qu'il y a une souche qui s'est mise en travers du Parimbot lors des intempéries. Un cumul de bois considérable s'est fait durant l'hiver avec les diverses intempéries. L'eau sort régulièrement sur sa parcelle lors de fortes pluies. Lorsque l'eau sort, divers morceaux de bois et matériaux sont également acheminés sur sa parcelle. Comme personne ne s'occupe de cela, il a entrepris les travaux avec Cl. Cardinaux. Il a fallu un grapin et des machines car à mains cela n'était pas possible. **M. J.-M. Jaquier** demande qui va prendre en charge les frais, car ce n'est pas à eux de payer la facture, cependant ils sont impactés par la non-réalisation des travaux. Il explique qu'il y a de nombreux débris qui ont été transportés par les eaux comme une poutre de charpente. Il serait bien de voir avec le Canton qui s'occupe de cela.

M. P. Daehler explique que le Service des Lacs et Cours d'eau vont venir faire une vision locale pour effectuer une évaluation des berges fribourgeoises, dans les 15 prochains jours. Cela ne concerne toutefois pas le fond du ruisseau. Il y a toujours cette zone complexe de ce ruisseau qui est moitié vaudois, moitié fribourgeois. Il précise qu'il y a déjà eu plus d'entretien du côté fribourgeois que vaudois pour les berges. D'ici la fin de l'année, il espère pouvoir présenter un projet et lancer des travaux. Il en profitera pour demander qui s'occupe des crues s'il y en a. **M. Ch. Gast** estime que c'est l'Etat qui doit prendre en charge les frais puisqu'il est propriétaire du fond. Théoriquement, s'il y a des embâcles au milieu du cours d'eau, que le bois vient de Vaud ou Fribourg c'est l'Etat qui doit se charger d'ôter les matériaux. **M. P. Daehler** explique que la difficulté est que les deux Cantons doivent s'accorder. Il se charge de contacter le Canton, car la question est pertinente.

M. le Président rappelle que la fête villageoise aura lieu le 30 juin 2024 et remercie les initiateurs pour l'organisation.

M. le Président ajoute que le Conseil communal recherche un représentant pour le conseil de parents, les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès du secrétariat communal.

M. Ph. Besson informe que dans le cadre de la fusion, le comité de pilotage a pris des décisions et une d'elles va impacter directement les citoyens d'Auboranges, par rapport à l'encaissement de l'impôt. Au 30 juin 2024, le solde de l'impôt 2023 sera facturé par la Commune. Mais dès le 1^{er} janvier 2025, l'impôt ne sera plus encaissé par les Communes mais par l'Etat. Cela veut dire qu'il est nécessaire que les citoyens anticipent le financement car l'Etat encaisse à un autre rythme que la commune actuellement. Il y a aura plus de tranches d'impôts à payer, avec le solde 2023 et l'impôt 2024.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt l'assemblée à 21h30 en remerciant les citoyens présents de s'être déplacés ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune. Il invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 21 mars 2024.

La Secrétaire



Karine Charrière



Le Syndic



Christophe Jaccoud

Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale extraordinaire du 21 mars 2024 sur la demande de crédit d'engagement pour la réfection de Route du Menhir et la finalisation de la Route du Moulin

La Commission financière légalement nommée a examiné la demande de crédit d'engagement pour les investissements précités

Cette demande de crédit répond à la demande faite par la commission lors l'assemblée communale de décembre dernier au travers du crédit d'étude de CHF 40'000 — voté

Les devis ont été revus et il est important de noter que pour l'heure les chiffres à disposition sont estimatifs. Dans ce sens des appels d'offres devront être faits avant l'octroi des travaux et ce processus devrait permettre une optimisation des coûts

La Commission remercie le Conseil pour avoir effectué cette étude dans un laps de temps très court et soutient ces investissements conséquents, mais importants

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver cette demande de crédit d'engagement pour un montant de CHF 2'200'000 —

Auboranges,
le 21 mars 2024

Jérôme Jaccoud
Président

Henri Pulfer
Membre